

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2021-72

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Matière : Domaine et
patrimoine

Sous matière : Autres
actes de gestion du
domaine privé

OBJET : **BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES – ANNEE 2020**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL
EN DATE DU : 19.03.2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 19.03.2021

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 08 AVR. 2021

Séance du Conseil Municipal du 27 mars 2021,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL
Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, BATIGNE Brigitte, ZAMAÏ Giovanni,
BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT
Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-
VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, GRANIER Préscillia, GAÏANI Audrey, PINEL
Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. GRIMAUD Bernard donne procuration à Mme GRANIER Préscillia,
M. BARBAUD Pierre donne procuration à M. MAUGARD Patrick,
Mme BOURREL Marie-Claude donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES
Nicole,
M. PERLES Bruno donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,
Mme SANTINI Delphine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Absents : M. CABANIE Didier,

Secrétaire : Mme GAÏANI Audrey,

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée la nécessité de
délibérer annuellement sur les acquisitions et les cessions immobilières
réalisées par la Commune durant l'année 2020 conformément à l'article 2241-1,
alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il donne lecture du tableau des acquisitions et des cessions dont les actes ont
été signés dans l'année 2020, ci-annexé, qui illustre la politique initiée par la
municipalité.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal,
Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 26 mars 2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières de l'année 2020, tel qu'il est établi et joint en annexe à la présente délibération.

PRECISE que ce bilan sera annexé au compte administratif de la Commune.

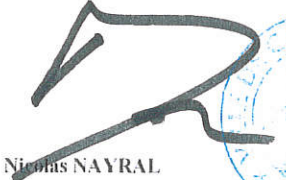
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

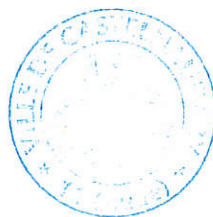
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

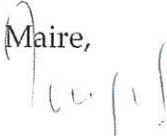
CASTELNAUDARY, le 27 mars 2021.

Ampliation faite le :
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
Par publication le :
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Nicolas NAYRAL



Le Maire,

Patrick MAUGARD